L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 2 NOV. 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à M. D'HELLENCOURT, Rédacteur, Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

UN POINT ACQUIS

"Une montagne qui acouche d'un souris: "telle est, croyons nous, l'exacte appréciation du long et diffus article de huit grandes colonnes, que le "Manitoba" appelle un "post-criptum" (un post-criptum de taille en tous cas!) et dans lequel il prétend rectifier et corriger notre aperçu sur" l'Etat exact de la question des écoles."

Nous aurions le droit de nous réjouir, en constatant l'impuissance manifeste de notre confrère, incapable d'apporter un seul argument sérieux contre notre thèse, et réduit à détourner la discusion dans les méandres de l'histoire ancienne.

L'attitude du "Manitoba" est l'éclatante confirmation, du bien fondé et de la justesse de nos vues.

Mais d'autre part, nous ne saurions nous défendre d'une profonde tristesse en voyant le parti pris du "Manitoba" de ce dérober à la discussion loyale; attitude qui conforme nos appréhensions déjà anciennes. Faudra-t-il désormais abandonner tout espoir de conciliation, basée sur le bon sens et la raison, avec ceux de nos compatriotes qui cheminent dans le sillon du "Manitoba?" Bien que le nombre en soit fort restreint, encore convient-il de regretter cette défection, puisqu'elle accentue la faiblesse numérique de la minorité catholique à l'heure même où nous aurions besoin de la cohésion la plus intime.

Nous pourrions nous dispenser d'ajouter un seul mot; car notre article d'il y a trois sémaines, reste intact, et pourrait servir tout entier de réponses, au post-criptum du "Manitoba."

"Il est facile de voir par là, (Disions nous, que la politique de M. Bernier s'appuie exclusiment sur le passé."

C'est sur le passé encore que s'appuie exclusivement M. Bernier dans sa longue dissertation.

Nous pouvons lui répondre encore ce que nous lui disons:

"De ce passé nous ne voulons retenir qu'une chose; savoir; qu'une loi néfaste a lesé les droits de la minorité, a créé une situation dont souffrent nos frères. Notre but unique doit donc être de travailler à réparer l'injustice commise, d'obtenir justice entière; cela seul nous préocupe."

Nous repetons ce que nous avons dit maintes fois; nous nous refusons à nous lancer dans des polémiques qui sont absolument contraires aux véritables intérêts de la minorité.

Nous aurions certes la partie belle, si nous départant de notre règle, nous voulions nous appesantir sur certaines histoires, comme celles dont le "Manitoba" se fait le complaisant écho au sujet des formules imposées aux instituteurs; et ma foi, nous en connaissons qui n'auraient guère à gagner à raviver ces souvenirs.

Nous aurions beau jeu à relever certaines appréciations du "Manitoba," notamment celle où il définit l'Encyclique comme "un acte de sensibilité" du souverain Pontife à l'égard de la minorité. Nous laissons à d'autres le soin d'apprécier comme elle le mérite cette attitude.

Nous aurions beau à montrer tout ce qu'il y a d'orgueil et d'entêtement dans cette obstination à traiter "d'odieux" un serment dont nous le répétons la formule a été acceptée par l'autorité religieuse, et autorisée par le souverain Pontife.

Nous aurions la partie belle à montrer les procédés peu délicats dont use le "Manitoba" à notre égard, lorsqu'il dénature à plaisir nos expressions, pour en tirer contre nous des conclusions favorables à sa cause.

Mais nous dédaignons de nous laisser entrainer dans ces disgraissions, intéressantes sans doute au point de vue historique et politique, mais à coup sur, oiseuses, néfastes même au point de vue des intérêts de la minorité.

Un fait cependant domine et s'impose à quiconque parcourt l'article du "Manitoba."

C'est la reconnaissance, l'aveu des concession dont jouit à l'heure actuelle la minorité, et tout le soin que prend l'auteur de l'article pour déprécier, et discréditer ces concessions, ne saurait infirmer la réalité de leur existence.

A ses critiques sur la plus ou moins grande valeur de ces concessions nous répondrons ce que nous disions déjà précédemment.

"La question n'est pas pour nous de discuter le plus ou moins de valeur de ces concessions, nous laissons ce soin à l'autorité réligieuse; nous n'avons pour nous qu'une seule chose à considérer; la réalités de ces satisfaction partielles."

Cette réalité est désormais un fais acquis, indéniable, reconnu par le "Manitoba" lui-même; et alors nous lui posons à nouveau cette question:

"Ces faits nouveaux, ces satisfaction partielles ne sont-ils pas suffisants pour justifier un changement d'orientation dans la dirction de notre politique?"

Ainsi bien loin de contredire, ou même d'infirmer en quoi que ce soit nos prétentions, tout l'effort tenté par "le Manitoba" aboutit en fin de compte à affirmer qu'une façon péremptoire, la justesse absolue des prémisses sur lesquelles s'appuie tout notre raisonnement.

C'est un succès incontestable, et s'il nous a fallu batailler de longs mois avant d'arracher cet aveu à nos adversaires, le résultat final nous recompense amplement de nos efforts.

En resumé aujourd'hui plus que jamais la question se réduit à ceci:

Devons nous suivant la direction de l'Encyclique avoir pour but le maintien des concessions présentes sans toutefois perdre de vue l'obtention de concessions ultérieures?

Ou bien devons nous faire fide ces concessions, les refuser, nous lancer à nouveau dans l'inconnu, remettre tout en question, et recommencer la lutte par le commencement.

Poser la question c'est la résoudre.

Plus d'Hesitation Possible

Le Chef du parti conservateur, Sir Charles Tupper dans une réunion tenue à Owen Sound le 17 Octobre dernier, vient de faire les déclarations suivantes, sur l'importance de quelles nous attirons tout specialement l'attention de nos lecteurs:

Il y aura, explique Sir Charles, 45 ans le 22 mai prochain que je suis entré à la législatures de la Nouvelle-Ecosse; et l'un des actes pour lesquels ma mémoire vivera dans cette province, c'est une loi proposée par moi, créant des écoles publiques gratuites soutenues au moyen d'une taxe directe, et RIEN DANS CETTE LOI N'ACCORDE DES ECOLES SEPAREES A QUI QUE CE SOIT.—(Applaudissements).

Il n'y a pas d'équivoque possible au sujet de ces déclarations. Sir Charles Tupper, le grand chef du parti conservateur, dont l'arrivée au pouvoir assurerait suivant M. Bernier le triomphe de la minorité catholiques dans la question des écoles, déclare nettement et se vante d'avoir été, dés son entrée dans la vie politique, l'adversaire declaré des écoles séparées!

Ses déclarations de Owen Sound prouvent non moins nettement qu'il est encore aujourd'hui l'adversaire de ces écoles séparées.

Nous espérons après de semblables paroles, que "le Manitoba" ne viendra plus nous parler de sa confiance en Sir Charles Tupper, ni de la bonne volonté de cet homme politique à l'égard de la minorité manitobaine!

La situation est nette désormais.

La parti conservateur au Manitoba, represente par M. H. John Macdonald, a sans ambages exprimé sa forme volonté de considérer la question des écoles connue une "dead issues;" et d'exiger l'exécution intégrale de la loi de 1890. Il nous menace d'une loi électorale dont la condition première sera d'imposer à tout électeur la connaissance de la langue anglaise; enfin son organe le "Telegram" ne perd aucune occasion de manifester sa francophobie en insultant la population canadienne française, métisse et française.

Le chef du parti conservateur dans le Dominion, Sir Charles Tupper, affirme nettement son hostilité contre les écoles séparées; ses principaux organes, menent contre la Province de Québec une campagne insensée d'insultes et d'outrages.

Et malgré tout, le "Manitoba" voudrait que nous allions nous jetter dans les bras de H. J. Macdonald et de Sir Charles Tupper!

Il voudrait que renonçant à tous les avantages si péniblement acquis nous allions remettre notre sort entre les mains de ceux qui se montrent sans détour les pires ennemis de notre race et de nos droits!

C'est vouloir se jetter dans la gueule du loup à plaisir, ou plutôt pour le plaisir de satisfaire l'ambition de quelques politiciens!

Grand merci, bonnes gens, si vous avez du goût pour le métier de dupes, libre à vous d'y aller mais ne supposez pas un seul instant que nous soyons assez naifs pour vous suivre dans cette aventure.

Si jamais, il avait pu rester quelques doutes dans l'esprit de quelques-uns, ces doutes sont évanouis devant les déclarations de Sir Charles Tupper.

Notre seul espoir, désormais, réside tout entier, sans conteste possible, dans le parti libéral, à qui nous sommes redevables des satisfactions partielles, dont nous jouissons aujourd'hui.

Accusation Ridicule

Le docteur infaillible qui trône dans la chaire du "Manitoba" et pose au gardien farouche de la doctrine catholique (pour le plus grand bénéfice de ses petits intérêts particuliers) a cru voir dans une phrase d'un récent article de "l'Echo," une occasion favorable de nous discréditer aux yeux de l'Eglise et des fidèles.

Il nous accable de ses foudres, peu dangereuses d'ailleurs; et s'il fallait l'en croire nous serions dignes d'être cloués au pilori où grimaçent les herésiarques Marcion, Hermogène et Manicheus en compagnie d'Epicure et de Bayle!

Suivant le farouche docteur nous avons montré que nous n'avions "ni convictions, ni moral ni même même la connaissance de notre langue."

Comme vous le voyez, l'aimable homme n'y va pas par quatre chemins, et il a vite fait de vous habiller ou plutôt dés'habiller, un adversaire!

Très humblement et tout indigne que nous puissions être, il nous semble que son zèle l'emporte un peu loin, le brave homme!

La phrase incriminée et mise à l'index par le "Manitoba" est la suivante:

"L'humanité, suivant la loi immuable imposée par le Créateur, a continué son évolution vers le progrès, par le mal, comme par le bien,"

L'écrivain du "Manitoba" nous accuse "de mettre avec une coupable sérénité le mal et le bien sur le même pied comme instruments de progrès."

N'en déplaise au savent docteur, c'est lui en cette occasion qui manifeste onvertement son ignorance de la langue française.

Il nous accuse "de vouloir éblouir notre entourage par cet étalage de mots scientifiques" nous ne voyons pas bien quels sont les dits mots scientifiques dans la phrase incriminée? il n'y a là que des mots du langage le plus usuel et le moins prétentieux, et manifestement le pauvre homme fait fausse route en nous accusant de vouloir éblouir qui que ce soit! Il est bien certainement le seul à avoir été ébloui. L'interpretation qu'il s'ingenie à tirer de notre phrase semblerait l'indiquer, elle dénote en tout cas une ignorance complète de la langue française.

L'action du mal et du bien dans notre phrase se rapporte uniquement à "l'évolution" de l'humanité vers le progrès; à l'évolution brave homme! replongez vous dans l'analyse grammaticale que vous paraissez avoir oublié quelque peu

Le sens développé est donc celui-ci:

Dieu a fixé à l'humanité comme loi immuable la nécessité d'évoluer sans vers le progrès, et cette "évolution se poursuit par le mal comme par le bien.

En d'autres termes, cela revient à affirmer que le mal et le bien constituent les deux facteurs de toutes les actions de l'homme, c'est-à-dire en fin de de compte de l'humanité; ou si vous aimez mieux encore, que l'homme passe sa vie à pratiquer tantôt le bien, et tantôt le mal, ce qui ne l'empêche pas d'évoluer sans cesse vers le progrès suivant la loi imposée par le créateur.

Nous sommes désolés de retourner à notre pauvre docteur son compliment "il n'a pas même la connaissance de la langue française."

Mais poussons plus loin; le docteur ne parait pas plus ferré sur les définitions, que sur l'analyse grammaticale.

Il est bien vrai que dans l'acception vulgaire du mot comme dans sa notion essentielle, le mal n'est que l'absence, l'opposé ou la privation du bien.

C'est donc uniquement une idée négative dont la valeur exacte dépend de la nature de l'idée positive qui lui correspond.

Mais le bien absolu sans imperfection, sans restriction et sans limites s'identifie avec l'idée de l'infini; le bien absolu n'est autre chose que Dieu lui même.

Le bien absolu n'existe donc pas sur terre; Le seul dont se puisse prévaloir la créature est un bien relatif, imparfait, borné, variable; en un mot le bien pour l'humanité présente des diversités sans fin et des degrés innombrables.

Il s'en suit évidemment que la notion du mal doit aussi présenter des caractères analogues; elle renferme donc des éléments multiples et variables dont la mesure est subordonnée à celle du bien dont le mal est la négation.

Si notre farouche docteur avait fait quelques études et possédait un sens moral exact de ces notions, si par exemple il avait lu le traité de St. Augustin contre les Manichéens, ou mieux encore son traité sur "le libre arbitre" il saurait sans doute que les pères de l'Eglise s'appuyant sur les considération précédentes admettent et proclament que les "idées du bien et du mal sont relatives, et que par conséquent le bien lui-même" peut paraitre "un mal quand on le compare à ce qui est mieux" parcequ'il renferme la privation ou l'absence d'une imperfection.

Parlant plus spécialement du mal physique c'est à dire des peines et des misères qui nous affligent, St. Augustin fait voir qu'ils ne sont pas des maux proprement dit puisqu'ils peuvent "contribuer au bonheur des justes en augmentant leurs mérites."

L'on peut donc affirmer sans déroger à la doctrine catholique n'en déplaise à l'intransigeant docteur que le mal physique peut contribuer au progrès de l'humanité.

De plus, si comme l'enseigne St. Augustin "les idées du bien et du mal sont relatives, si parconséquent le bien lui-même peut paraître un mal quand on le compare à ce qui est mieux" nous voudrions bien savoir comment s'y prendra l'illustrissime docteur du "Manitoba" pour définir la limite entre le bien et le mal dans leur action sur le progrès.

Nous ne voyons pas bien le moyen d'établir cette prétendue démarcation; dès lors, même en admettant le sens que le cher homme prétend donner à la

(Suite à la 5ème page)